

M. STEWART (Lethbridge): Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami demande pourquoi nous ne l'avons pas fait; je vais répondre à sa question. Pendant toute la durée du régime libéral précédent nous avions, il est vrai, la plupart du temps, une majorité à la Chambre des communes; mais de tout ce temps nous n'avons pas eu la majorité au Sénat. Quand en diverses occasions nous nous sommes efforcés dans cette Chambre d'adopter des résolutions concernant la représentation proportionnelle, nous avons rencontré l'opposition acharnée des honorables membres de la droite qui étaient alors de ce côté-ci. Il fut bientôt évident que nous employions le temps du Parlement avec peu ou point d'avantage, puisque ces mesures, même si elles étaient adoptées dans cette Chambre, seraient certainement rejetées au Sénat. Le Gouvernement possède une majorité dans les deux Chambres, et peut, s'il le désire, faire adopter ces mesures durant la session actuelle et avant les prochaines élections générales. A mon avis, si l'on veut que la Chambre représente autant que possible l'opinion publique, ces mesures devraient recevoir l'appui de tous les membres de la Chambre des communes.

De fait, il se trouve dans la Chambre en ce moment, pas moins de vingt-sept membres qui au lieu de représenter la majorité des électeurs de leur circonscription représentent une minorité. Le plus grand nombre de membres qui représentent une minorité sont des membres de la droite. D'autres sont dans les rangs du parti libéral et d'autres dans ceux des fermiers-unis et des groupes indépendants, mais il y a pas moins de vingt-sept membres de cette Chambre qui siègent ici bien qu'ils ne représentent pas la majorité des électeurs de leur circonscription. Je ne dis pas que la représentation de toutes ces circonscriptions serait complètement changée avec la représentation proportionnelle ou le vote transférable. Probablement que dans certains cas quelques-uns de ces honorables députés auraient continué à représenter leur circonscription, mais on aurait eu alors la satisfaction de savoir que le Parlement représentait vraiment la majorité des gens du pays.

Il me sera peut-être permis de faire allusion de nouveau au discours de l'honorable député d'Athabaska (M. Davies). Ce discours, sans être peut-être plus éloquent, aurait sans doute eu plus de force, si l'honorable député avait parlé au nom de la majorité des électeurs de sa circonscription. De fait, l'honorable député ne représente que 32 p. 100 des électeurs de sa circonscription; il ne parle pas au nom de

[Le très hon. Mackenzie King.]

la majorité. Lorsqu'il a parlé cet après-midi, c'était très distinctement au nom d'une minorité. Ce n'est pas là faire partie d'une assemblée représentative dans le sens le plus large et le plus exact du terme.

Je dis donc que le moment est venu de présenter le projet électoral, et j'espère que mon très honorable ami songera à le faire adopter avant les prochaines élections générales.

Il existe une autre raison pour le faire immédiatement. La voici: A la suite du remaniement, la représentation des villes sera probablement plus considérable. Je suis sûr que nous aurons une meilleure idée de l'opinion publique, si dans les villes on avait la représentation proportionnelle au lieu du système actuel.

Je passe maintenant au sujet suivant que mentionne le discours du trône, savoir: la canalisation du Saint-Laurent. Voici ce que le discours du trône dit à ce sujet:

Depuis la dernière session du Parlement, mes ministres ont conclu avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique un Traité pour le parachèvement de la canalisation du Saint-Laurent. Après sa rectification par les autorités dûment constituées des Etats-Unis, ce Traité sera soumis à votre approbation.

Le premier commentaire que je désire faire au sujet de ce paragraphe du discours du trône, c'est qu'il n'apporte aucune déclaration précise de la part du Gouvernement relativement à l'approbation du traité; on ne sait s'il sera présenté au Parlement durant la session actuelle ou à une autre session; on ne mentionne aucunement la politique du Gouvernement à ce sujet. On dit simplement que lorsque les Etats-Unis auront fait telle chose, notre Gouvernement dira ce que doit faire le Parlement canadien. Je désire poser la question suivante à mon très honorable ami: Le traité tel qu'il est actuellement rédigé représente-t-il la politique du parti conservateur au Canada? Et, dans l'affirmative, représente-t-il la politique de ce parti telle qu'elle a été arrêtée à la grande convention de Winnipeg, alors que mon très honorable ami a été choisi chef de ce parti? A cette convention le parti conservateur s'est prononcé au sujet de la canalisation du Saint-Laurent, et cette déclaration a été couchée en termes non équivoques. Voici le paragraphe qui touche à ce sujet:

Considérant que l'amélioration du canal Welland par le Canada est presque terminée, cette convention est d'avis que la canalisation du Saint-Laurent, comme projet entièrement canadien, devra être entreprise dans l'intérêt national lorsque la situation financière le permettra. En ce qui regarde une entreprise de cette nature, les droits souverains des provinces respectives touchant l'exploitation de l'énergie électrique devraient être sauvegardés.